

## Appel à projets Equipements scientifiques - 2022

### Grenoble INP Institut d'ingénierie et de management

Grenoble INP Institut d'ingénierie et de management, dans le cadre de sa politique de soutien aux projets scientifiques des unités de recherche et des plates-formes dont il est tutelle associée, lance un appel à projets destiné au financement d'équipements scientifiques significatifs, et dans toute la mesure du possible, mutualisés.

#### Cadrement budgétaire

Le montant du soutien alloué par Grenoble INP Institut d'ingénierie et de management au titre de chaque projet sera compris entre 10 000 et 300 000 € HT. Tout projet devra présenter un budget prévisionnel indiquant les cofinancements mobilisés par le laboratoire porteur, en plus du soutien financier sollicité auprès de Grenoble INP. Pour les projets d'un montant supérieur à 200 000€, les niveaux de mutualisation et de co-financement seront des critères primordiaux.

**Toute demande d'achat d'un équipement d'un montant égal ou supérieur à 10 000 € HT, coût unitaire, doit obligatoirement être soumise dans le cadre de cet appel.**

Les demandes d'achat d'équipement d'un montant égal ou supérieur à 10 000 € HT non soumises dans le cadre de cet appel à projets ne seront pas prises en considération, et ne pourront être inscrites au budget des laboratoires. (Hors ressources contractuelles).

Par principe, tout achat financé dans le cadre du présent appel à projets sera porté par Grenoble INP, qui sera propriétaire de l'équipement. Dès lors que des co-financements\* externes sont apportés, il conviendra de le préciser dans le formulaire de soumission de manière à ce que des droits à dépenser puissent vous être ouverts en vue de passer votre commande.

*\* co-financement :*

*- signifie ici l'apport de crédits autres que la subvention demandée à Grenoble INP. Ces crédits ne peuvent servir qu'à la seule acquisition d'équipements nouveaux, non installés dans le laboratoire au moment de la soumission.*

#### Eligibilité

**Sont éligibles :** l'achat d'équipements, les demandes de jouvence ou de renouvellement de matériels.

**Ne sont pas éligibles :** les frais d'infrastructure, de maintenance du (ou des) matériel(s), les moyens en ressources humaines associés.

#### Critères de sélection

Votre projet doit répondre à un certain nombre de critères désignés ci-dessous :

- Adéquation aux thématiques scientifiques relevant du périmètre de l'Institut d'Ingénierie et de Management
- Parangonnage local et national démontrant l'originalité du projet d'achat d'équipement. En particulier, une analyse argumentée du besoin au regard de l'offre disponible sur le site Grenoble Alpes devra être fournie. Les redondances devront être justifiées.
- Impact scientifique de l'acquisition de l'équipement et son aspect transformant.

- Viabilité de l'équipement. Un modèle économique pour le fonctionnement et la maintenance des équipements scientifiques à acquérir devra être fourni.
- Impact environnemental d'utilisation de l'équipement (consommation énergies et fluides...). Cette partie doit être renseignée au mieux à titre d'information, et ne sera pas un critère décisif de sélection.
- Taux d'utilisation de l'équipement selon les volets recherche, formation, valorisation. Dans le cas où le (ou les) matériel(s) réponde(nt) aussi à un besoin en formation, la demande devra également être transmise à l'école (ou aux écoles) correspondante(s).
- **Co-financement, effet de leviers. Dans le cas de co-financement, il est exigé de fournir une lettre d'engagement du (ou des) co-financeur(s), qui acceptent par ailleurs que sauf exception dûment justifiée, Grenoble INP sera seul propriétaire de l'équipement. A défaut de lettre d'engagement, les co-financeurs sollicités et leurs délais de réponses devront être spécifiés.**
- Niveau de mutualisation de l'équipement dont l'acquisition est envisagée (identification des structures utilisatrices et de l'intérêt scientifique partagé).

## Processus de soumission

- 20 avril 2021 : Lancement de l'appel et ouverture de la base de soumission
- 7 mai 2021 : date limite de soumission d'une déclaration d'intention (obligatoire)
- 21 juin 2021 : date limite de dépôt des projets définitifs détaillés
- Fin juillet 2021 : Annonce des résultats

La déclaration d'intention ainsi que la soumission du projet détaillé se font sur le même formulaire afin de vous éviter des saisies multiples.

Les porteurs de projets sont invités à se rapprocher d'un Directeur Scientifique de Grenoble INP durant toute la période de soumission, pour obtenir un accompagnement dans le montage de leur dossier de candidature

**Le lien de soumission est le suivant :** <https://applicationform.grenoble-inp.fr/FSA/121>

Le mode opératoire est le suivant : après avoir créé votre espace candidat sous FSA, vous allez pouvoir compléter votre dossier.

Celui-ci se construit en deux parties : la déclaration d'intention (A), le projet détaillé (B)

Une fois la première partie renseignée (partie A), vous devez enregistrer votre saisie, mais ne surtout pas soumettre votre projet.

La seconde partie débutant comme ci-dessous pourra être renseignée à partir du 7 mai 2021 jusqu'au 21 juin 2021

 B - Projet détaillé - Plan de financement détaillé - A partir de ce point, les informations peuvent être renseignées après le 07 mai.\*

## Conditions de financement

Les dépenses devront être impérativement engagées, le matériel livré, et la facture payée sur l'exercice budgétaire 2022.

Enfin, compte tenu de la nécessité de sécuriser la disponibilité des crédits qui seront mobilisés pour procéder aux opérations cofinancées, et des délais liés au respect des procédures de marchés publics, les porteurs des projets sélectionnés devront saisir les services d'établissement (DRIVE pour la sécurisation des cofinancements, et DAF pour les opérations d'achat) le plus rapidement possible.

## Calendrier de l'appel (voir au-dessus):

<b>20 avril 2021</b>	Lancement de l'appel à projets
<b>7 mai 2021</b>	Date limite de soumission des déclarations d'intention
<b>Du 7 mai au 21 juin 2021</b>	Construction du dossier de candidatures avec l'accompagnement d'un Directeur Scientifique
<b>21 juin 2021</b>	Date limite de soumission des candidatures
<b>Première quinzaine juillet 2021</b>	Arbitrage en Bureau Stratégie Recherche
<b>Dernière quinzaine juillet 2021</b>	Diffusion des résultats

## Contact :

- **Aide au montage de votre projet :**  
[recherche.vp@grenoble-inp.fr](mailto:recherche.vp@grenoble-inp.fr) + Directeur Scientifique
- **Aide au dépôt de votre candidature :**  
[aap-vie-scientifique@grenoble-inp.fr](mailto:aap-vie-scientifique@grenoble-inp.fr) – Vicky Herbuveaux